

Bulletin gratuit d'information d'Esparron-de-Verdon et Albiosc

N°8

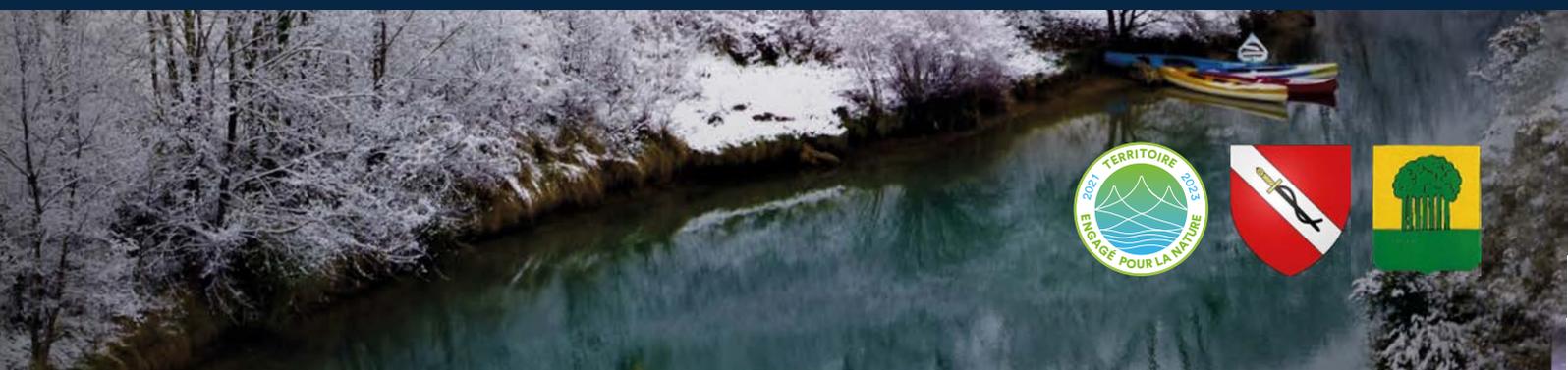
Hiver
2022

Le petit Journal



*Le Maire, l'ensemble du Conseil Municipal
et du Personnel Communal
vous souhaitent d'excellentes fêtes de Noël
et de fin d'année.*

Les vœux du maire seront présentés le vendredi 13 janvier à 18h00



ÉDITO

Toute l'équipe du Petit Journal a le plaisir de vous présenter ce nouveau numéro du Petit Journal N°8. Nous espérons que vous y trouverez des informations qui susciteront votre intérêt.

La traditionnelle saison estivale a été particulièrement riche. Grâce à l'engagement des associations, des services municipaux et de vos élus, les diverses animations festives et culturelles ont connu un grand succès. Un grand merci à ceux qui ont organisé ces événements et apporté de la couleur à notre village...

L'équipe du petit journal s'agrandit. Nous accueillons Laurent ROUX qui nous rejoint et intègre le comité de rédaction. Un grand merci à lui pour son engagement !

Que cette fin d'année soit joyeuse pour vous tous et que 2023 vous apporte, ainsi qu'à ceux que vous aimez, joie, bonheur et santé. Toute l'équipe vous souhaite à tous de très belles fêtes de fin d'année, profitons de cette période pour vivre de beaux moments ensemble.

Bonne lecture.

Le Comité de Rédaction

HOMMAGE AUX POILUS D'ALBIOSC

Le petit village d'Albosc a payé un lourd tribut à l'automne 1914 car trois de ses enfants sont morts pour la France dans les premiers mois de la Grande guerre.

Marius Félicien BERNE, soldat au 112^{ème} régiment d'infanterie, né à ALBIOSC le 9 juin 1886, décédé le 9 septembre 1914 à VASSINCOURT (Meuse).

Maxime Eugène ISOARD, soldat au 163^{ème} régiment d'infanterie, né à ALBIOSC le 16 mai 1886, décédé le 28 septembre 1914 à XIVRAY (Meuse).

César Sylvain BRIGNON, soldat au 363^{ème} régiment d'infanterie, né à ESPARRON-DE-VERDON le 5 février 1876, décédé le 2 novembre 1914 à SENONES (Vosges).



Ce document se trouve en mairie d'ALBIOSC.

LES POMPIERS D'ESPARRON-DE-VERDON

SUR LE FRONT... DES INCENDIES !

Mis à part un départ de feu vite maîtrisé sur le «Haut Lauris», la canicule qui a sévit cet été n'a fort heureusement pas conduit à l'embrasement des massifs forestiers de notre commune. Mais pour autant nos pompiers ne sont pas restés inactifs.

En effet, de nombreuses interventions mobilisant l'ensemble du corps des sapeurs-pompiers d'Esparron ont eu lieu sur les communes et départements limitrophes du Verdon (Allemagne-en-Provence, Roumoules, Rougon ...) ou encore Villeneuve dans le val de Durance, ainsi que le Var, où deux d'entre eux ont été légèrement blessés sur le gros feu de Canjuers suite à l'explosion d'un obus

Nos pompiers sont intervenus également dans d'autres départements plus lointains comme l'Ardèche, l'Aude (Narbonne), les Bouches du Rhône (Tarascon) ou encore en Corse où ils ont apporté une aide précieuse à leurs collègues locaux.

Nous ne pouvons que les remercier une fois de plus pour leur engagement indéfectible.



T.E.N. « TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE »

VISITE DE VOLONNE ET DE GRÉOUX-LES-BAINS



Dans le cadre de nos engagements TEN sur la formation et sensibilisation aux enjeux de la biodiversité, une équipe d'élus accompagnée du service technique, s'est rendue, vendredi 21 octobre, au Biodiv'Tour de Volonne.

Le Biodiv'Tour est un catalogue de visites de terrain, professionnelles et gratuites, organisées clé en mains par l'Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'objectif de la journée était de présenter des actions exemplaires et reproductibles au travers de retours d'expériences et de témoignages d'acteurs du territoire : nature en ville, sensibilisation et citoyenneté environnementale, désimpermeabilisation, gestion écologique des espaces verts, gestion de l'eau pluviale...

Le 4 Novembre dernier, un deuxième atelier d'échange de bonnes pratiques s'est déroulé cette fois-ci à Gréoux-les-Bains. Une visite guidée et commentée par Madame Tebar - Adjointe au Maire de Gréoux-les-Bains - et par Monsieur Saille du service environnement de la commune.

Autant d'actions qui concrétisent nos engagements.

LA VALORISATION DE NOTRE PATRIMOINE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS

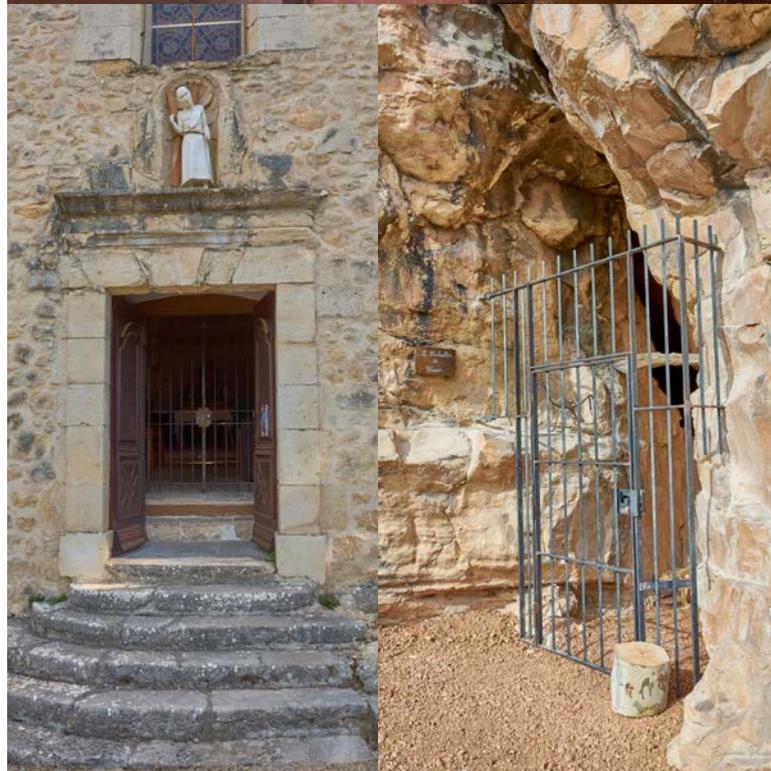
Samedi 15 octobre a eu lieu la journée de valorisation de notre patrimoine, certes bien modeste mais si cher aux Esparronnais.

Tout d'abord, notre Eglise St André a bénéficié de la réfection d'une partie de sa toiture endommagée qui dégradait le plafond et également de la pose d'une grille intérieure qui permettra aux touristes d'admirer ses œuvres déjà restaurées et la belle lumière diffusée par ses vitraux.

Puis, « le poulailler de Félicien » a reçu une grille par soucis de sécurité et pour le protéger des déjections diverses.

Le tout, pour un Total des travaux de 16 043.00 €, financés à 40% par le Département.

Enfin, la restauration de la Chapelle Ste Anne, a permis de la sauver d'une dégradation galopante. Ceci, grâce à l'aide de l'APE, de la Fondation du Patrimoine et de la Région à la hauteur de 50%, pour un montant total des travaux de 22 392.00 € : un projet qui tenait tant au cœur de notre regretté Dominique Gense. A ce titre, un très beau lutrin en chêne massif offert par ses enfants a trouvé sa place dans cette chapelle.



LES MEUBLÉS DE TOURISME

Vous êtes nombreux à proposer à la location saisonnière une villa, un appartement ou un studio, mais connaissez-vous bien vos droits et vos obligations en tant que loueur de meublé non professionnel ?

La taxe de séjour : créée en 1910, la taxe de séjour a été mise en place dans les stations classées de tourisme qui souhaitent couvrir les dépenses liées à l'accueil des touristes. Les recettes de cette taxe permettent aux collectivités locales de disposer de ressources complémentaires pour développer l'économie touristique sur leurs territoires et améliorer leur attractivité. Ainsi, les touristes contribuent à financer une partie des charges engendrées par le tourisme.

La taxe de séjour est payée par le touriste, quel que soit son motif de déplacement (agrément ou affaire). Elle est collectée par les hébergeurs (professionnels et non-professionnels) qui la reversent à

Durance Luberon Verdon Agglomération via une régie de recettes dédiée.

DLVAgglo s'est dotée en 2017 d'une plateforme d'information, de déclarations et de paiement de la taxe de séjour. Cette plateforme est gérée par l'Office de Tourisme Communautaire.

Depuis 2018, les opérateurs numériques tels que Airbnb, Booking et Abritel-Homeway collectent la taxe de séjour et la reverse directement à DLVAgglo.

Le classement des meublés de tourisme :

Ce classement est volontaire, il comporte 5 catégories allant de 1 à 5 étoiles et il est valable 5 ans, période à l'issue de laquelle

le loueur doit effectuer une nouvelle demande de classement s'il souhaite que son hébergement continue de bénéficier d'un classement.

Les avantages pour les locataires : Le fait de bénéficier d'un classement officiel en meublé de tourisme est pour tout locataire un gage de qualité et de sérieux de votre offre de location.

En effet, un organisme tiers évalue le niveau de confort et de prestation de votre location et apporte sa caution avec ce classement. Cette marque de reconnaissance est donc un atout commercial fort et vous permet de vous démarquer par rapport

à votre concurrence, notamment grâce au logo et le panneau officiel de « Meublé de Tourisme ».

Les avantages pour les loueurs : lorsque votre meublé est classé vous bénéficiez d'un avantage fiscal, puisque qu'un abattement forfaitaire de 71 % au lieu de 50 % en cas de non-classement, est appliqué sur les revenus de location, et vous pouvez adhérer à l'ANCV et ainsi accepter les règlements par chèques vacances.

La procédure : le loueur du meublé doit faire réaliser une visite de son meublé par un organisme de son choix parmi ceux qui figurent sur la liste des organismes accrédités.

Pour rappel, l'activité de location meublée non professionnelle nécessite une inscription auprès du centre de formalités des entreprises de Manosque. Vous trouverez de nombreux compléments d'informations sur <https://www.durance-luberon-verdon.com/informations-hebergeurs.html>

RÉFORME DE LA PUBLICITÉ DES ACTES DES COMMUNES

Le 1^{er} juillet 2022 entre en vigueur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021. A compter de cette date, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun de ces actes.

Vous trouverez sur notre site Internet dans la page « Le Conseil Municipal » de l'onglet « Ma Mairie » les procès-verbaux des séances des conseils municipaux,

les délibérations votées lors de ces séances ainsi que les arrêtés pris par Monsieur le Maire. Les délibérations et les arrêtés seront publiés quelques jours après leur entrée en vigueur alors que les

procès-verbaux le seront après leur validation lors de la prochaine séance de conseil municipal. L'affichage papier à la mairie sera toujours effectué comme à présent.

**RÉFORME DE LA
PUBLICITÉ DES ACTES
DES COMMUNES
ET DES EPCI**



L'ÉNERGIE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE



Il ne se passe pas un jour sans que soit évoqué à la télévision ou dans la presse le sujet des énergies renouvelables. Entre le réchauffement climatique, l'envolée des prix des énergies fossiles et les craintes sur la sécurité énergétique causées par l'invasion russe de l'Ukraine, accroître la production énergétique renouvelable et décarbonée est crucial pour notre futur.

Pour atteindre la neutralité carbone en milieu de siècle et limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle - comme prévu par l'accord de Paris sur le climat - la planète devra installer chaque année d'ici 2030 quatre fois plus de capacités solaires qu'elle ne le fait aujourd'hui, selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

Comme tous les citoyens, nous souhaitons faire de la transition énergétique une réalité.

L'énergie solaire photovoltaïque est une énergie électrique produite à partir du rayonnement solaire grâce à des panneaux ou des centrales solaires photovoltaïques. Elle est dite renouvelable, car sa source (le Soleil) est considérée comme inépuisable à l'échelle du temps humain.

Créé en 2006, Solairedirect a assuré le développement, la construction, l'exploitation, la maintenance et le financement de parcs solaires de grande taille sur quatre continents,

jusqu'à son rachat en 2015 par Engie.

En avril 2011, Solairedirect et la commune d'Esparron-de-Verdon ont inauguré le premier parc solaire certifié ISO 14001 de l'Hexagone, fruit de l'expérience acquise par Solairedirect depuis 2008 à travers ses parcs déjà en exploitation à Vinon-sur-Verdon (83) et aux Mées (04).

Le double parc solaire d'Esparron-de-Verdon est pionnier à double titre, car il s'agit :

- des premiers parcs solaires français certifiés ISO 14001 pour la mise en place d'un système de management de l'environnement durant la phase de construction ;
- des premiers parcs solaires produisant de l'électricité à un coût de l'ordre de 15 c€/kWh, ce qui a démontré, à l'époque, la maîtrise des coûts sur l'ensemble de la chaîne de valeur photovoltaïque par Solairedirect.

Les sites d'accueil de ce double parc solaire, d'une superficie totale de 27 hectares et situés aux lieux-dits 'Lagas' et 'Tourdoure', en grande partie sur du foncier communal, ont été choisis pour leur proximité au réseau électrique, leurs caractéristiques physiques, leur éloignement des zones urbanisées pour garantir un faible impact visuel ainsi que pour leur compatibilité avec le maintien d'une activité agricole

en période d'exploitation. Avec leurs 57 000 panneaux installés et leur puissance totale de 13,6 MW, ces sites produisent l'équivalent de la consommation annuelle de 12 500 habitants, soit environ 20% de la population de la Communauté de Communes Luberon Durance Verdon (62 000 habitants en 2018).

Initié par la mairie d'Esparron-de-Verdon, ce projet s'inscrit dans le programme baptisé « Vallée des Energies » porté par le Conseil Général des Alpes-de-Haute-Provence et le pôle de compétitivité Cap Energies. La conception de ce projet a fait l'objet d'une large concertation avec les acteurs du territoire : élus, habitants, services de l'Etat, Parc Naturel Régional, représentants de la profession agricole et du monde associatif. Au-delà d'une simple unité de production d'énergie propre, fiable et efficace, le parc solaire d'Esparron-de-Verdon s'est voulu emblématique d'une démarche de « Solaire Municipal », où le projet s'inscrit dans une vision à long terme du développement du territoire, et notamment sur le plan social et environnemental.

La commune d'Esparron a été précurseur dans le domaine du photovoltaïque et a pu ainsi non seulement contribuer à la production d'électricité verte depuis plus de dix ans mais également bénéficier de retombées écono-

Suite page suivante →

Suite de l'article l'énergie solaire hotovoltaïque

—> **miques non négligeables sous la forme d'un loyer annuel et d'un don finançant les actions de notre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** pour des montants respectifs de 101 056 Euros et 50 528 € au titre de l'année 2022.

En 2020, la part des énergies renouvelables était de 26.9 % soit 6.7 % en plus en une année.

Début novembre TotalEnergies et ITER ont inauguré, au sein du plus grand projet mondial lié à l'énergie du futur 28 ombrières photovoltaïques produisant l'équivalent de la consommation d'énergie de 3 400 personnes. DLVAgglo a lancé en 2019 le projet Hygreen Provence, qui ambitionne la production et le stockage d'Hydrogène vert grâce à la pose de panneaux photovoltaïques.

En bref, l'énergie solaire gagne de plus en plus de terrain en France et permet d'avoir une alternative écologique et rentable sur le long terme.

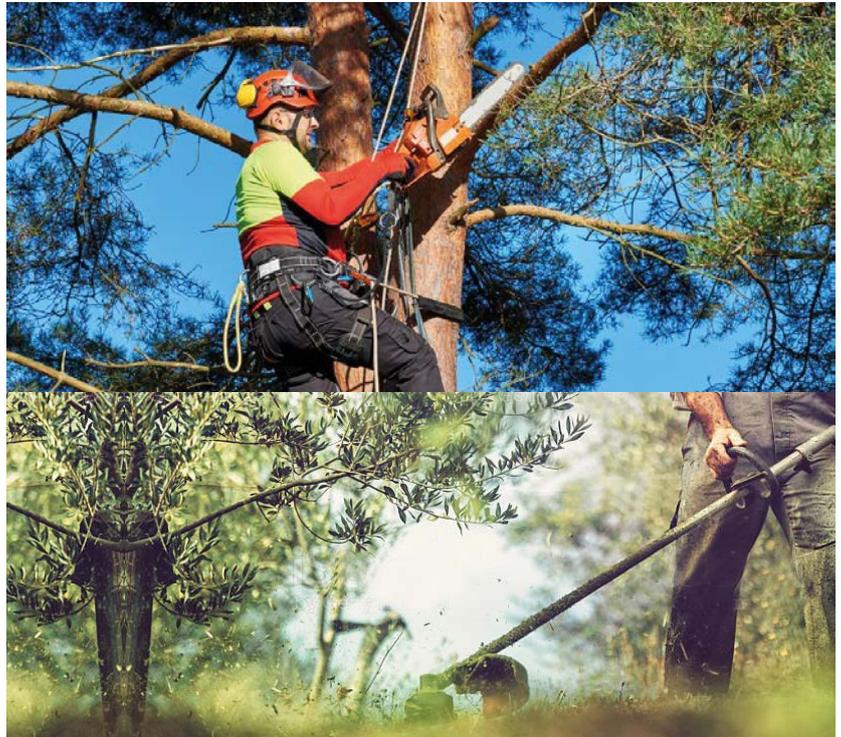
EN BREF

Numéros de rues : Plus de 160 plaques en Alu vous ont été remises ces dernières semaines. Si ce n'est pas encore fait, merci de les poser rapidement et d'inscrire vos noms sur vos boîtes aux lettres. ■

Nouvelle arrivée à la bibliothèque : Nous avons accueilli avec plaisir une nouvelle bénévole pleine d'enthousiasme ; il s'agit de Catherine Lalu Le Goff. La bibliothèque sera fermée au public le samedi 24 décembre ainsi que le samedi 31 décembre 2022. ■

Les vœux du maire seront présentés le Vendredi 13 janvier 18h00 à la salle polyvalente. Un verre de l'amitié sera servi à l'issue de la cérémonie. ■

RAPPEL SUR LES OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT (O.L.D)



La commune mène actuellement une campagne active de communication sur le débroussaillage, mesure de prévention la plus efficace pour réduire le nombre et l'impact des incendies de forêts.

Ainsi, un courrier a été envoyé à cet effet à tous les propriétaires d'une parcelle rappelant la règle.

Le débroussaillage devra avoir été effectué avant la saison estivale pour limiter les risques de départ et propagation de feu.

Notez qu'après cette phase de débroussaillage, des contrôles de l'Office National des Forêts seront effectués et pourront donner lieu à contravention en cas de constat de non-conformité.

Profitez, c'est le moment ! En période hivernale, les arbres sont en repos végétatif et supporteront donc mieux les grosses tailles. Cependant pour la couverture herbacée de votre terrain privilégiez la fin du printemps car ce sont les garde-manger de nombreux insectes. Autre précaution, Il ne faut pas tondre ras, ce n'est bon ni pour le sol ni pour l'herbe, une coupe à 7 centimètres minimum permet de préserver une certaine biodiversité.

Plus d'informations sur

<https://www.esparrondeverdon.fr/securite-prevention/>

LE COF

L'hiver pointe son nez avec un temps qui est resté clément et nous a permis de passer de la folie douce de l'été au calme de la basse saison.

Mais qui dit basse saison ne signifie en rien hibernation du COF !

Au contraire, les activités se multiplient :

- body control le mardi soir,
- gym douce le mercredi matin,

- step le mercredi soir

- ouverture du Cercle tous les mardis, mercredis, jeudis (de 18h à 21h30), vendredis et samedis (de 18h à minuit 30). Magali notre hôtesse nous régale de bons petits plats chaque jour.

Sans compter toutes les animations pour petits et grands :

- après-midis créatifs pour les adultes (macramé, tricots, dessin...) deux fois par mois, goûters lecture et activités artistiques aux vacances pour les enfants,

- soirées à thème

Nous avons d'ailleurs déjà pu apprécier une compétition amicale de blind test, un défilé d'Halloween à vous donner la chair de poule, et des olympiades joyeuses et bien animées et bien sûr, la Coupe du monde qui a débuté le 21 novembre et dont certains matchs ont été diffusés au cercle.

Vous voyez, on ne s'ennuie jamais à Esparron !

Toute l'équipe du COF vous souhaite une belle fin d'année 2022 dans la joie et le partage.

Amicalement



- le marché de Noël organisé par T'cap,
- un feu d'artifice offert par la municipalité
- un atelier lecture de livres sur le thème de Noël
- deux Kamishibai sur le même thème
- un atelier lettre au père Noël
- une carte de fête au cercle

A venir aussi :

- des ateliers et des soirées dont le programme vous sera diffusé chaque mois sur les panneaux du village, par mail et sur les réseaux sociaux.

À VENIR

LE CNEV

ENCORE UNE SAISON QUI S'ACHÈVE

ET LE CLUB VIENT D'HIVERNER SES MATÉRIELS ET LOCAUX DEPUIS LE 1^{ER} DÉCEMBRE

Voiles, paddle, aviron, planches, canoë... depuis

55 saisons

444 adhérents permanents



2 bonnes nouvelles ont accompagné cette fermeture hivernale :

- L'association vient d'accueillir « un enfant du pays » au sein de son équipe. En effet Eryan HANNICHE, Esparronnais depuis toujours vient de signer son contrat de travail pour un poste d'agent technique dès janvier prochain.
- Et fin novembre le Club nautique s'est vu octroyer pour la 3^e fois depuis 2014 le renouvellement de la marque d'Etat « Qualité Tourisme ».

En 2014, le CNEV fut le premier club de France à être détenteur de la marque dans son secteur d'activité.

C'est la seule marque nationale attribuée aux professionnels du tourisme (pour nous en activités sportives et de loisirs) pour la qualité de leurs accueil et de leurs prestations.

Cette adhésion à la marque « Qualité Tourisme » témoigne de notre engagement dans une démarche de progrès afin de satisfaire nos clientèles et d'améliorer la compétitivité de la destination de notre territoire local et de notre région.

Avant de vous retrouver à l'ouverture du 1^{er} mars prochain, l'équipe vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et un « bon vent » d'ici là.





T'CAP : FÊTE DE LA COURGE, UNE BELLE RÉUSSITE !

Une magnifique journée ensoleillée, une paella délicieuse, des animations gratuites pour les enfants, de l'ambiance avec le groupe « Les Pataouettes », des exposants marché, des bénévoles enthousiastes et de la bonne humeur... C'est la réussite de la fête de la courge édition 2022 !

Nous préparons Noël d'ores et déjà avec des surprises à la clé.

Nous profitons pour vous souhaiter de joyeuses fêtes et une heureuse nouvelle année 2023, prenez bien soin de vous...

L'équipe de T'CAP



LA BOULE ESPARRONNAISE UNE ANNÉE BIEN REMPLE



La saison des Boules s'est terminée par l'Assemblée Générale le 22 Octobre 2022, saison très conviviale comme chaque année.

En attendant la saison prochaine, il est possible de jouer aux cartes, de visionner les matches de football dans la petite salle de la Salle Polyvalente et bien entendu de jouer à la pétanque. Un concours de Noël réservé aux adhérents est prévu pour le 18 décembre.

Passez tous de Bonnes Fêtes de fin d'année et Meilleurs vœux

APPEL À PARTICIPATION DANS LES ASSOCIATIONS

Que vous soyez étudiant, actif ou senior, si vous souhaitez vous engager dans le monde associatif, participer à la vie de la commune et travailler en équipe, rejoignez l'équipe des bénévoles délégués aux Festivités et à l'Événementiel !

Retrouvez les contacts de nos associations sur le site de la mairie (<https://www.esparroverdon.fr/vie-associative>)

LES AMIS DU PATRIMOINE D'ESPARRON

LES JOURNÉES DU PATRIMOINE : UN FRANC SUCCÈS



Les deux événements organisés par l'APE pour les Journées du patrimoine furent un franc succès, comme en témoignent les chiffres de fréquentation repris dans le tableau ci-dessous.

L'exposition sur le moyen-âge en Provence, conçue et aimablement prêtée par l'association Petra Castellana, était accessible au public les samedi 17 et dimanche 18 septembre. Elle était composée de 22 tableaux explicatifs sur cette période, joliment illustrés et très didactiques (le président de Petra Castellana, Jean-Luc Domenge, est professeur des écoles et professeur de Provençal).

Les panneaux de l'exposition étaient orientés vers l'extérieur et disposés en forme de U à l'intérieur duquel était placée l'assistance de la conférence de M. Buccio : « Deux villes et un château: l'archéologie à Castellane ».

M. Buccio, Chef du Service d'Archéologie du 04, a mis l'archéologie à la portée de son public et l'a tenu en haleine grâce à toutes sortes d'anecdotes captivantes : la découverte et la datation de l'unique balance en France datant du moyen-âge et excavée à Castellane, l'usage des trébuchets et le bombardement à la chaux de Petra Castellana par Charles d'Anjou, etc. !!!

Le succès des journées du patrimoine a indéniablement bénéficié de l'excellente entente qui a régné entre les différentes associations intervenantes sous la bienveillante coordination de notre premier adjoint. Il en a résulté un programme général Esparronnais exceptionnellement attractif pour le public.

Je tiens à vivement remercier nos élus Jean-Marc Vibert, Laurent Guiou et Philippe Cornillie pour leur contribution active à cette réussite.

J'ai aussi pu compter sur la participation des membres actifs et bénévoles habituels de l'APE que je cite par ordre alphabétique : Charlotte-Anne de C, Jean-Claude Ciccone, Josiane Gimenez, Christiane Mathiou, Christine et Wilfried Pauwels.

Qu'ils soient ici remerciés de tout cœur pour leur indéfectible soutien!

Bernard de Castellane

JOURNÉES DU PATRIMOINE 2022 - BILAN APE

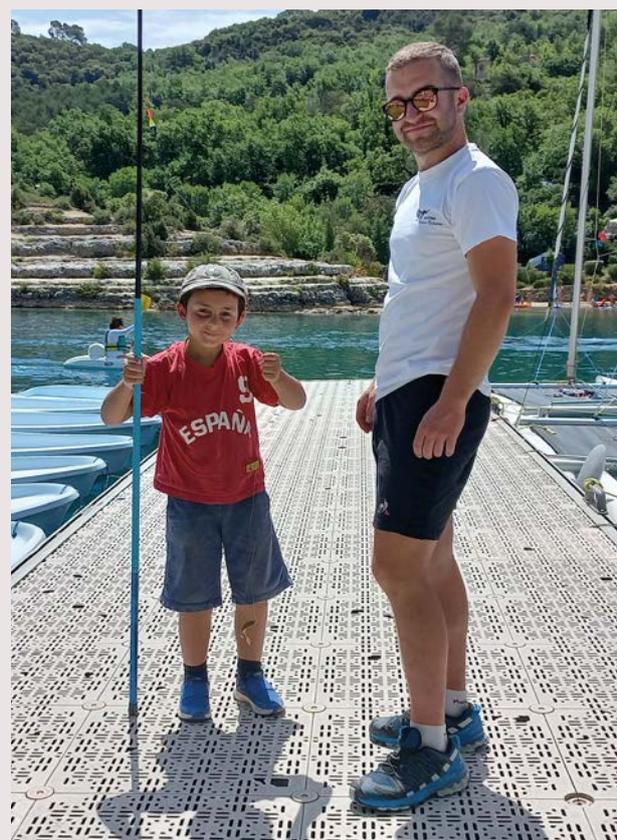
	ESP	04	PACA	FR	ÉTR.	TOTAL VISITEURS
Expo 17/9	14	4	1	14	4	37
Expo 18/9	18	4	6	8	-	36
TOTAL EXPO	32	8	7	22	4	73
Conférence 17/9	24	9	8	2	9	52
TOTAL VISITEURS	56	17	15	24	13	125

AAPPMA VERDON COLOSTRE

LA SAISON DE PÊCHE N'EST PAS FINIE !

C'est la fin de saison touristique sur le lac d'Esparron-de-Verdon mais la saison de pêche n'est pas finie. Depuis la fin de l'été, l'activité des poissons carnassiers s'est ralentie mais il est toujours possible de capturer les carnassiers sauvages du lac en faisant preuve de plus de patience. Pour pimenter la saison froide et faire en sorte que les pêcheurs continuent à arpenter les rives du lac, l'AAPPMA Verdon-Colostre procède à des lâchers de grosses truites arc-en-ciel tous les mois depuis le mois d'octobre (des poissons dont le poids oscille entre 2 et 3 kilos)

Les projets de renaturation en faveur de la biodiversité avancent peu à peu. Dans l'hiver, deux secteurs de roselières seront mis en défens et un projet de plus grande ampleur est en cours d'élaboration avec l'Office Français de la Biodiversité. Concernant les efforts de l'aappma pour la restauration d'un peuplement des salmonidés lacustres, les premiers bancs de corégones ont été aperçus cet automne. Espérons que 2023 voit tous nos efforts récompensés pour que la pêche à Esparron-de-Verdon soit encore plus belle.



TOUS AU MOULIN !

La récolte des olives vient de se terminer. Les pressoirs tournent à plein régime afin d'extraire du précieux fruit une huile savoureuse. La saison s'achève et les moulins vont bientôt refermer leurs portes.

Quant à nous, poussons une autre porte et suivons Jean RODON qui accompagne son père Félicien au moulin de Marius BURLE. Nous sommes en 1947 et Jean nous raconte comment on fait de l'huile d'olive à Esparron-de-Verdon...



Médaille extraite de la photo de classe prise par l'institutrice Paulette HERIEZ (document Pierre et Anne-Marie NÈGRE).

On fait l'huile

Mon père parle des olives au moulin et j'en profite pour aller avec lui pour voir faire l'huile.

On commence par mettre un sac d'olives dans un grand bassin en pierre. La mende est formée de deux grosses pierres rondes comme deux grosses roues rondes qui sont reliées par une grosse barre de fer. On les fait tourner avec un meulet ou un cheval. On fait tourner le cheval jusqu'à ce que les olives soient broyées.

Cette pâte on la met dans des coffins en ficelle. On les empile sous la presse. La presse est formée d'une grande planche avec une grosse vis qui fait descendre la planche. Un homme commence à faire tourner la vis, puis quand il ne peut plus on met une grosse barre et cette fois ils se mettent trois ou quatre pour la pousser, et quand on ne peut plus on met le treuil. De ces

coffins sort l'huile qui coule dans un recipient en bois.

Et de là on la met dans un gros tonneau de bois. Et quand elle est repassée on la met dans des bidons avec une grosse cuiller en forme de pelle. Ce n'est pas un travail facile car c'est dur à pousser la barre. Ce n'est pas un travail propre car on est toujours taché d'huile. Mais c'est un travail très intéressant.

J. Rodon.

LES PLANTES DE NOS GRANDS-MÈRES

Le Millepertuis (*Hypericum Perforatum*)

Herbe de Saint Jean /
Herbo de l'oli Rouge

Petit rappel historique :

en Provence, autrefois, il était récolté selon la tradition ancestrale, le jour de la Saint-Jean à midi. Il entrainait alors dans la confection de philtres servant à des rituels de magie. Citons pour exemple les bouquets confectionnés en forme de croix qui, placés au-dessus des entrées des maisons, étables ou bergeries, étaient censés « chasser les mauvais esprits ». Il faisait aussi partie des herbes brûlées au feu de la Saint-Jean. Mais c'est surtout pour ses propriétés médicinales, grâce à l'hypericine qu'il contient, qu'il était le plus utilisé et l'est encore de nos jours...

Sa récolte :

Pour la récolte, il faudra surveiller la floraison à partir de début juin. Le dénicher le long des petits chemins, au bord des fossés, dans les champs incultes, loin de la pollution. On ramassera seulement les sommités fleuries, en prenant bien soin de laisser toujours quelques fleurs sur la plante pour la reproduction de celle-ci afin que les graines puissent se former. On peut aussi se procurer du millepertuis chez les herboristes, en pharmacie, sous forme de gélules, huile, etc.

D'où vient son nom ? :

Le millepertuis, herbe à mille trous, est appelé également millepertuis officinal, millepertuis commun, herbe percée, herbe aux piqûres, chasse diable.

Comment voir les « trous » :

Examinez la feuille par transparence, à l'œil nu ou avec une loupe ; vous y verrez de nombreuses petites taches claires qui donnent au limbe l'apparence d'être percé de très petits trous ; ce sont des poches à huile, translucides, qui ont valu à la plante son nom évocateur.

Et c'est à cette huile essentielle que la plante doit ses propriétés.



Diverses utilisations s'offrent à vous :

- *En salade* : les jeunes pousses peuvent être mélangées à des salades qu'elles parfument agréablement.
- *En tisane* : insomnies, états dépressifs (1 cuillerée à café par tasse, laisser infuser 10 à 12 minutes ; en cure de 15 jours à 1 mois).
- *En massage* : utiliser « l'huile rouge » (voir recette) pour coups de soleil, brûlures, crevasses, nerfs froissés, sciatiques, rhumatismes, courbatures musculaires ; c'est un excellent vulnéraire qui hâte la cicatrisation des coupures, des ulcères, des plaies.

Recette pour une utilisation en massage :

Remplir 3/4 d'un bocal de verre avec les sommités fleuries (fleurs + petites feuilles) fraîches, tasser légèrement, recouvrir d'huile d'olive, refermer avec un petit linge fin ou une gaze, exposer au soleil, à l'abri pendant un mois environ, remuer de temps en temps, l'huile doit toujours recouvrir la plante, filtrer, mettre dans de petits flacons fermés à l'abri de la lumière. Ce remède de « bonne femme » sera utilisé toute l'année.

Contre- indications :

- Peut être photosensibilisant (surtout pour les peaux claires), éviter l'exposition au grand soleil
- Pourrait annuler les effets des contraceptifs oraux.
- Les fleurs renferment une matière colorante jaune soluble dans l'eau et une matière colorante rouge soluble dans l'huile.

A ne pas confondre avec :

- *Hypericum calycinum* - Millepertuis à grandes fleurs : on connaît mieux cette espèce décorative, très cultivée ; qui peut pousser au soleil mais accepte aussi l'ombre très dense. Ses grandes fleurs jaunes (7-8 cm) aux étamines rouges, solitaires ou par 2-3 et sa souche rhizomateuse rampante font de cette plante vivace un couvre-sol efficace pour les talus.
- *Hypericum inodorum*, est utilisé dans les compositions florales pour ses petites baies rouges.

POÈME

LA TEMPLIÈRE AUX YEUX D'EAU VERTE

Esparron de Verdon

La templière aux yeux d'eau verte

*Et tire sa langue au lent
moutonnement des ans*

Tour médiévale en mal de ciel

*Hissant ses créneaux vers l'insondable
bleu des rives célestes*

Maisons blotties face aux eaux claires

A flanc de roche

Sur les souvenirs des antans

Soleil cuisant la blondeur des murs

Le regard des anciens

*Et le hâle des vieilles chevrières
aventurières*

*Des collines Esparronnaises
au goût de thym, de lavande,
de sarriette et de marjolaine*

Crissement lancinant des cigales

*Frissons d'or des genêts sur
les routes printannières*

Et, sur les fils électriques,

Devenus chemins de ronde aérienne

*Entre le village d'hier, silencieux, atten-
tif au passé,*

*Et celui d'aujourd'hui, escaladeur de
promontoire*

*Face au lac où les palmes ailées
des voiliers blancs*

Content des bonheurs vacanciers

Sur les fils télégraphiques

*Portée musicale d'une étrange
fascination*

Valse d'Été, elliptique, obsédante

Des vols d'oiseaux inscrivant sous le ciel

Leurs messages d'évasion

De Lumière,

De Liberté

D'Eternité...

Réva Rémy
6 Janvier 1978

NUMÉROS UTILES

POMPIERS. Tél : 18 ou 112

GENDARMES Tél : 17

SAMU Tél : 15

INFIRMIÈRE Tél : 06 99 85 53 16

PHARMACIE DE GARDE Tél : 32 37

**CENTRE ANTIPOISON
ET TOXICOVIGILANCE Tél : 04 91 75 25 25**

MAIRIE Tél : 04 92 77 12 23

Email : mairie@esparrondeverdon.fr

Site internet : www.esparrondeverdon.fr

Facebook : Esparrondeverdon

ouverte Les lundis, mercredis et vendredis de 9h à 12h
et les mardis et jeudis de 14 h à 17 h

SERVICE D'ASTREINTE Tél : 07 48 72 66 12
(en dehors des heures d'ouverture de la Mairie)

CCAS. Tél : 04 92 77 12 23

LA POSTE

Horaires : Ouverte du lundi au vendredi 9h15 à 12h

OFFICE DU TOURISME. Tél : 04 92 78 01 08

Email : greouxlesbains@tourisme-dlva.fr

MÉDIATHÈQUE

Salle polyvalente, petite salle au fond du couloir.

Horaires : tous les vendredis de 15h à 17h
et les samedis de 16h à 18h

DLVA / EAU ET ASSAINISSEMENT. . Tél : 04 92 78 41 33

Email : regieeau@dlva.fr

URGENCE EAU DLVA Tél : 06 86 31 32 55

URGENCE ÉLECTRICITÉ Tél : 0 972 675 004

FOURRIÈRE AUTOMOBILE Tél : 06 38 80 66 78

DÉCHETTERIE (contact). Tél : 04 92 70 34 00

www.dlva.fr

Quinson : du lundi au samedi : 8h30 à 12h et 13h45 à 17h30. Fermée les dimanches et jours fériés.

Gréoux-les-Bains : du lundi au samedi : 9h à 12h et 13h30 à 18h30, le dimanche de 9h à 12h. **Tél. 04 92 78 01 71**

ACTES ÉTAT CIVIL

Mariage :

Olivier FIASCHI
et Manoëla
DELEPINE
le 26/11/2022

Décès :

Réva REMY
le 04/10/2022
Jean-Jacques
CROUZAT
le 13/10/2022

Docteur Emilien
ALBOUY
le 27/10/2022
M. Paul
BAINBRIDGE
le 2/11/2022

Baptême Civil :

Victor PETELOT
le/11/2022

MENTIONS LÉGALES

Direction de publication : M. le Maire

Responsable de la rédaction : Laurent Guiou

Rédaction et fabrication : Comité de rédaction du Petit Journal :
Laurent Guiou, Bertrand Lohse, Guy Mombel, Laurence Lasserre,
Philippe Lecq, Christiane Mathiou, Laurent Roux, Jean-Marc Vibert

Crédits Photos : Esparron passion04 / Laurent Guiou

Impression : Imprimerie de Haute-Provence

Date de parution : 20 Décembre 2022 - Numéro 8

Avec l'aimable participation des agents de la commune, des responsables des associations et des élus d'Esparron-de-Verdon et Albiosc.